



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 341-01-2026

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 5^e jour du mois de mai 2026 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 341-01-2026 modifiant le Règlement numéro 341-2024 concernant la tarification relative à l'aréna Gilles-Lupien.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 7^e jour du mois de mai 2026.

Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement numéro : 341-01-2026

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 7 mai 2026, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de mai de l'an 2026.

Signé :
Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique